

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DPSP 8 Subvention (6.000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 28 mai 2019

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Protection civile de Paris ;

Vu le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à la Protection civile Paris Seine, 244, rue de Vaugirard 75015 Paris (n° SIMPA 16075, dossier n°2019_07769).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 «Police sécurité justice», ligne 11000010 « protection et surveillance » du budget de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO